

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mai, à 19 H 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint Victor sur Rhins (Loire), conformément à l'article L2121-10 du Code général des collectivités territoriales, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, pour y tenir une session ordinaire.

Sont présents : MM. CRIONAY Timothée, DURILLON Gérard, BROSETTE Maryline, CHARTIER Jacqueline, LAFAURIE Nathalie, GONIN Bertrand, GIRARD Gabriel, VEILLARD Patricia, AUTUSSE Lionel, COGNET François, POULARD Denis, TOURNUS Delphine, DURET Michel.

Absents excusés : FESSY André

Absent :

Ayant donné procuration : FESSY André (à DURILLON Gérard)

Les membres formant la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

M. Gérard DURILLON est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 mai 2024

Date d'affichage : 30 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice :	14
Nombre de membres présents :	13
Nombre de votants :	14
Quorum :	07

Ordre du jour de la séance

- 1- Maîtrise d'œuvre pour les travaux de raccordement du réseau d'assainissement communal sur le réseau de la COR
- 2- Dissolution du CCAS
- 3- Demandes de subventions
- 4- Plan Communal de Sauvegarde
- 5- Questions diverses
- 6- Compte-rendu des commissions
- 7- Tour de table

Travaux de raccordement du réseau d'assainissement communal sur le réseau de la COR au niveau de la station d'épuration de Saint-Victor-sur-Rhins – Approbation de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle le projet de raccordement du réseau d'assainissement communal sur le réseau de la Communauté de Communes de l'Ouest Rhodanien (COR), au niveau de la station d'épuration de Saint-Victor-sur-Rhins.

Il présente le devis du Bureau d'Etudes OXYRIA pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux pour un montant de 9990,00 € HT, ainsi que les missions complémentaires pour un montant de 6 800,00 € HT, soit un total global de 16 790,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Approuve les travaux de raccordement du réseau d'assainissement sur le réseau de la COR
- Décide de confier la maîtrise d'œuvre au Bureau d'Etudes OXYRIA, pour un montant de 16790,00 € HT
- Donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer les documents.

Dissolution du CCAS de Saint-Victor-sur-Rhins

Le Maire expose au Conseil Municipal que :

En application de l'article L.123-4 du Code de l'action et des familles, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1500 habitants. Il peut être dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune :

- Soit exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation.
- Soit transfère tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la communauté de communes est compétente en la matière.

Vu l'article L.123-4 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit les conditions du Code de l'action sociale et des familles,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- De dissoudre le CCAS au 31 décembre 2024
- D'exercer directement cette compétence
- De transférer le budget du CCAS dans celui de la commune
- D'en informer les membres du CCAS par courrier.

Vote de subventions 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les subventions aux associations ont été votées lors de la séance du 23 avril 2024.

Depuis, il a reçu deux demandes de subventions supplémentaires.

Le conseil municipal n'ayant pas assez d'éléments pour se prononcer, reporte son vote à la prochaine séance.

Plan Communal de Sauvegarde

Michel DURET rappelle à l'assemblée ce qu'est un Plan Communal de Sauvegarde ainsi que son utilité et distribue à chaque conseiller les fiches d'actions le concernant.

Il propose de réaliser un exercice en septembre et souhaiterait préparer cet exercice en juin, en présence de tous les conseillers concernés. La date retenue est le mardi 25 juin 2024 à 19h30 en mairie.

Tour de table

Timothée CRIONAY rappelle la journée de cohésion d'équipes le mercredi 19 juin ouverte aux conseillers municipaux. Il demande une réponse au plus tard pour le début de semaine prochaine.

Il redonne le tour de garde du scrutin des élections européennes le dimanche 9 juin 2024.

Bertrand GONIN signale que les commerçants ne semblent pas au courant du passage du critérium du Dauphiné le jeudi 6 juin 2024.

Gérard DURILLON lui répond que les commerçants ont été informés dès le début de la programmation de l'itinéraire. Pour St Victor, 12 barrières seront à installer le matin et il y aura besoin de 5 personnes pour être signaleurs. Bertrand GONIN et Nathalie LAFAURIE seront là.

Il informe que le bureau de vote sera installé le samedi 8 juin à 9h, et rendez-vous est donné pour le dimanche 9 juin à 7h30.

Les pavés de la Place Carnot ont été réparés par l'entreprise Eiffage. Les grilles de la rue du Marnanton qui sont instables devront être changées par les employés communaux.

Il fixe la réunion de la prochaine commission communication le lundi 3 juin à 18h.

A la demande de Gabriel GIRARD, il dresse le bilan de la fête des classes. Tout s'est bien passé, hormis le problème des pétards et tirs de mortiers, principalement le jeudi soir. Des mesures seront prises l'an prochain, pour éviter ces désagréments.

Delphine donne les résultats d'Alessio, au championnat du monde BMX à Rock III aux Etat-Unis. Il a fini 5^{ème} en 8^{ème} de finale. Il concourt cette fin de semaine en championnat d'Europe à Vérone.

Patricia VEILLARD fait le compte-rendu du voyage à Paris avec l'ensemble des CMJ de la CoPLER le 25 mai dernier. Ce fut une belle journée avec promenade en bateau-mouche et visite de l'Assemblée Nationale principalement. Les enfants ont été très agréables et sont rentrés enchantés. Timothée propose de faire un courrier de remerciements à la CoPLER et au ski club qui a financé le voyage.

Maryline BROSSETTE informe de la soirée cinéma organisée par le CMJ le vendredi 28 juin à 19h30 à la salle des 3 chênes ; 2 films ont été choisis par les enfants et la sélection se fera en fonction des disponibilités.

Elle donne l'effectif prévisionnel à ce jour de la rentrée prochaine : 103 élèves, répartis de la façon suivante : 26 élèves en TPS-PS-MS ; 19 élèves en GS-CP; 20 élèves en CP-CE1 ; 21 élèves en CE2-CM1 ; 22 élèves en CM1 – CM2. Il n'y a pas de fermeture envisagée.

Prochaine réunion de conseil municipal : le mardi 2 juillet 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H.

Le Maire,

Timothée CRIONAY

Le secrétaire,

Gérard DURILLON